

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# ALCOOLÉMIE

---

Par Profil supprimé Postée le 25/03/2018 10:45

bonjour, ma fille âgée de 50 ans est alcoolique est refuse de se faire soigné est son état de santé s'aggrave, moi je suis son père âgée de 70 ans.  
je ne sais pas quoi faire.  
pouvez vous me dire comment faire pour la faire hospitaliser.

merci de me guidé

cordialement

---

### Mise en ligne le 28/03/2018

Bonjour,

Nous comprenons votre souhait que votre fille soit prise en charge pour les difficultés qu'elle rencontre avec l'alcool malgré son désaccord, pourtant aucune prise en charge en alcoologie ne pourrait être initiée sans son consentement. Pour que ce type de soins puisse aboutir à un résultat positif il est impératif que la personne soit partie prenante du projet, qu'elle s'y investisse activement.

Nous ne savons pas à quoi tient le refus de votre fille mais entendons votre désarroi et votre envie d'agir pour la protéger. Ce que vous pourriez faire serait de prendre contact vous-même avec une consultation spécialisée, un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), pour l'aide qui y est offerte aux proches. Ce serait un moyen pour vous de ne pas rester seul face à cette situation, d'être épaulé, conseillé, guidé par des professionnels en vue peut-être d'amener votre fille à consentir à des soins. Sans que cela réponde à votre demande initiale, cela semble le seul moyen concret dont vous pourriez disposer pour être aidé à l'aider et ainsi tenter de faire évoluer la situation.

Nous vous joignons ci-dessous les coordonnées du CSAPA le plus proche de chez vous. Les consultations y sont confidentielles et non payantes. Les personnes de l'entourage y sont reçues indépendamment du fait que l'utilisateur d'alcool soit pris en charge par le centre.

Si vous souhaitez revenir vers nous pour échanger plus directement et plus précisément sur les difficultés de votre fille c'est bien sûr possible. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### CSAPA ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE DE PÉRIGUEUX

13 rue Alphée Maziéras  
24000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 07 66 82

Site web : [addictions-france.org/etablissements/csapa-de-perigueux/](http://addictions-france.org/etablissements/csapa-de-perigueux/)

Secrétariat : Le lundi et le jeudi de 9h à 16h, le mardi et le mercredi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes consommateurs à Périgueux : dans le CSAPA, à la Maison des Adolescents, au Centre Information Jeunesse. Et aussi à l'Unité Territoriale de NONTRON

Centre : Possibilités de consultations avancées à NEUVIC sur l'ISLE et à NONTRON sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée